

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

date de convocation
3 février 2021

date d'affichage
de l'ordre du jour
3 février 2021

date d'affichage
du compte-rendu
16 février 2021

Nombre de Conseillers
- en exercice : 33
- présents : 28
- représentés : 4
- absents : 1
Nombre de votants : 32

Le Maire d'EPINAY-SUR-ORGE certifie que la convocation du Conseil municipal et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés à la Mairie, conformément à l'article L.2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Transmis-en
Sous-préfecture
et exécutoire le :**

18 février 2021

L'an deux mil vingt et un, le 09 février à 20H00, le Conseil municipal de la commune d'EPINAY-SUR-ORGE, légalement convoqué, s'est assemblé à la Mairie sous la présidence de Mme DORLAND Muriel, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme DORLAND, Maire,
M. MARCHAU, Mme CASTAINGS, M. Vincent GALLET, Mme RICHARD,
M. WALTER, M. BARRIERE, Mme PANZANI, M. FABBRO, Maires-Adjoints,
Mme CHABRILLAT, M. MARAIS, Mme LEQUEUX, Mme LUTIER, M. SCHILTZ,
M. HADDAD, M. RANDOING, Mme BOURDOUX, M. Olivier GALLET,
M. TURCHI, M. DUGAST, Mme DESAILLY, Mme GAUDRY,
M. FUTOL, M. M. LEGOUGE, M. BLOTTIERE, Mme BAIRRAS, M. P. LEGOUGE,
Mme DORLENCOURT, Conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Mme MARTIN, représentée par Mme CASTAINGS, Maire adjointe,
M. DUCHESNE, représenté par Mme LEQUEUX, Conseillère municipale déléguée,
Mme LE POULAIN, représentée par Mme GAUDRY, Conseillère municipale,
Mme BOUVIER, représentée par Mme DORLAND, Maire.

ÉTAIENT ABSENTS :

M. DIDRY

Secrétaires de séance : Mme RICHARD

**OBJET : REVALORISATION DES TARIFS DE LA REDEVANCE POUR
OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (RODP)**

Accusé de réception en préfecture
091-219102167-20210209-DEL01-2021-DE
Date de télétransmission : 18/02/2021
Date de réception préfecture : 18/02/2021

DÉLIBÉRATION RELATIVE AUX TARIFS DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (RODP) POUR L'ANNEE 2021

Le Conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment ses articles L2122-1, L2125-1 et L2125-3,

VU la délibération n°85/2019 du 5 décembre 2019 relative à la revalorisation des tarifs de la Redevance d'occupation du domaine public,

VU le tableau de tarification de l'occupation du domaine public,

CONSIDÉRANT que pour l'année 2021, en raison du contexte sanitaire actuel (COVID-19), la collectivité ne souhaite pas revaloriser les tarifs de la redevance d'occupation du domaine public.

CONSIDÉRANT, d'autre part, sa volonté de soumettre l'occupation privative du domaine public par les bennes au paiement d'une redevance d'occupation du domaine public.

APRES avoir entendu l'exposé de son rapporteur,

APRES en avoir délibéré

- à l'unanimité,

FIXE les tarifs de la Redevance d'Occupation du Domaine Public à compter du 1^{er} janvier 2021, tels que mentionnés dans l'annexe à la présente délibération.

DIT que les recettes correspondantes seront imputées au chapitre 70 – produits des services, du domaine et ventes diverses du budget communal.



Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Muriel DORLAND
Maire d'Épinay-sur-Orge
Présidente déléguée de la CPS

Accusé de réception en préfecture
091-219102167-20210209-DEL01-2021-DE
Date de télétransmission : 18/02/2021
Date de réception préfecture : 18/02/2021

Annexe à la délibération N° 01/2021 du 9 février relative à l'occupation du domaine public communal

Tarification de l'occupation du domaine public

TYPE D'OCCUPATION	Tarifs au 01/01/2020 (pour mémoire)	Tarifs au 01/01/2021
Travaux sur voirie (terrassement, reprise de chaussée, canalisations, sondages...)	2,09 € / m ² / semaine	2,09 € / m ² / semaine
Branchement sur réseaux divers (eau, assainissement, FT, gaz...)	52,22 € / branchement	52,22 € / branchement
Echafaudage divers (ravalement...)	5,22 € / ml / semaine (5 jours) – 1,03 € / jour	5,22 € / ml / semaine (5 jours) – 1,04 € / jour
Neutralisation de place de stationnement (déménagement...)	Forfait 20,85 € / jour / camion	Forfait 20,85 € / jour / camion
Pose de matériel de chantier (baraque de chantier, compresseur, nacelle ...)	52,22 € / semaine	52,22 € / semaine
Grue (saillie surplombant l'espace public)	5,22 € / m ² / mois	5,22 € / m ² / mois
Occupation du domaine public pour activité commerciale (terrasse de café, exposition de véhicules)	Si > 25 m ² 5,22€ / m ² / jour ou 10,44 € / m ² / mois ou 15,69 € / m ² / an	Si > 25 m ² 5,22€ / m ² / jour ou 10,44 € / m ² / mois ou 15,69 € / m ² / an
Commerces ambulants / camion vente	Forfait 15,69 € / jour	Forfait 15,69 € / jour
Marché couvert	Sous la halle : 3,64 € les 2m ² A l'extérieur de la halle : 1,88 € les 2m ²	Sous la halle : 3,64 € les 2m ² A l'extérieur de la halle : 1,88 € les 2m ²
Forains	<u>Petit manège</u> : 104,44 € l'unité <u>Manège adulte</u> : 208,87 € l'unité <u>Gros métier</u> : 313,42 € l'unité <u>Baraque</u> : 52,22 € l'unité <u>Volant</u> : 10,44 € la journée	<u>Petit manège</u> : 104,44 € l'unité <u>Manège adulte</u> : 208,87 € l'unité <u>Gros métier</u> : 313,42 € l'unité <u>Baraque</u> : 52,22 € l'unité <u>Volant</u> : 10,44 € la journée
Cirque et théâtre de plein air	Caution : 1 044,38 € Cirque et théâtre de moins de 50 m ² : 52,22 € Cirque et théâtre de plus de 50 m ² : 104,44 €	Caution : 1 044,38 € Cirque et théâtre de moins de 50 m ² : 52,22 € Cirque et théâtre de plus de 50 m ² : 104,44 €
Bureau de vente immobilière	36,55 € / m ² / mois	36,55 € / m ² / mois
Stationnement transport de fond	522,20 € / place / an	522,20 € / place / an
Bennes	Exonération	15 € / benne / jour
Evènementiel divers occupant le domaine public (fête des voisins...)	Exonération	Exonération

Accusé de réception en préfecture
091-219102167-20210209-DEL01-2021-DE
Date de télétransmission : 18/02/2021
Date de réception préfecture : 18/02/2021